

Compte rendu du Comité Syndical du vendredi 13 juillet 2012 à Genébrières

Etaient présents :

MM. CAMBON Jean (Président), ALBERT Jean-Paul, BARDIN Michel, BERTELLI Jean-Claude, COLINET René, CORRECHER Maurice, DANTHEZ Florence, DARRIGAN Catherine, DURAND Daniel, IMBERT André, JOUANY Claude, LEVAVASSEUR Nicole, MAFFRE Christian, MARTIN Sabine, MASSAT André, MASSEGLIA Richard, PEZOUS Bernard, RAEVEN Pierre, SERRA Gabriel (représentant Anne-Marie GIL DE GOMEZ), TEYSSIERES Christian, THERON Rémy (représentant Raymond MASSIP), VIROLLE Alain.

Etaient excusés :

MM. ALAUX Jacques, BIRMES Pierre, BONNET Cécile, DONNADIEU Jean-Louis, LEPOUTRE Claudine, MASSIP Raymond, TABARLY Jacques,

Etaient également présents :

MM. BRAJON Bernard, BIRLINGER Julien, DANIEL Bertille, DARBOIS Philippe, FABRE Marie-Line, FERTE Denis, LECOCQ Jean-Pierre, LEROUX Ingrid, SIMON Mathieu

En préambule à la réunion, M.BRAJON Bernard a remercié le SM PMQ d'avoir choisi la Commune de GENEVRIERES pour accueillir une séance du Comité syndical.

Il a présenté rapidement sa Commune en rappelant notamment qu'en 1975 la population était retombée à 260 hab, contre 615 hab actuellement.

Il a formulé le souhait de valoriser nos zones rurales par l'agriculture et notamment en développant les circuits courts de proximité.

M.CAMBON Jean a conforté ces propos en disant qu'il est persuadé qu'à l'avenir l'agriculture sera un enjeu crucial pour notre territoire, car besoins alimentaires en hausse et terres arables en baisse. Il y aura donc des adaptations à faire en fonction de ces constats et de nos politiques.

• GESTION DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY

1 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

- × Approbation du compte rendu du comité syndical du 26 mars 2012

- × Actualisation des délégations à des organismes extérieurs à l'occasion du retrait de Madame PEDRONO, de ses fonctions, à l'ADEFPAT, la MDE, au PLIE

La délibération suivante a été approuvée :

Objet : Désignation de délégués locaux à des organismes extérieurs

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°4 du 07 juillet 2008 il a été procédé à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour représenter le Pays Midi-Quercy aux assemblées générales d'organismes extérieurs qui travaillent en partenariat avec la structure.

Monsieur le Président fait part aux membres du comité syndical que certains titulaires et suppléants ont souhaité se retirer et qu'il convient donc de les remplacer et que de nouveaux organismes extérieurs ont sollicité le SM PMQ pour désigner des représentants.

Il est donc proposé de procéder à une nouvelle désignation de ces membres :

Organismes	Titulaire	Suppléant
ADE 82	Jacques ALAUX	François BONHOMME
ADEFPAT	Florence DANTHEZ	Maurice CORRECHER
DLA 82	Maurice CORRECHER	Florence DANTHEZ
Relais des Gîtes	Michel MONTET	Raymond MASSIP
Association des Pays de Midi-Pyrénées	Jean CAMBON	Christian MAFFRE
EREF Site de Proximité	Fabienne PERN- SAVIGNAC	Nicole LEVAVASSEUR
CPIE Midi-Quercy	Jean-Louis DONNADIEU	Pierre BIRMES
Coopérative OZON	Richard MASSEGLIA	Cécile LAFON
MCEF/MDE	Jean CAMBON	Fabienne PERN SAVIGNAC Sabine MARTIN
CNAS	Nicole LEVAVASSEUR	
ADT 82	Christian MAFFRE	Gérard AGAM

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** la désignation des membres titulaires et suppléants
- **DIT** que des frais de déplacements pourront leur être remboursés sur la base des tarifs appliqués dans la fonction publique territoriale
- **PRECISE** que ces remboursements seront appliqués que sur des déplacements hors territoire Pays Midi-Quercy.
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

2- GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

- × Renouvellement du poste de chargé de mission Plan Climat Territorial du Pays
Midi-Quercy : suppression et re-cr ation du poste de charg  de mission
« Energie-climat »

Depuis fin 2009, le SM PMQ est engag  avec l'ADEME dans un Plan Climat Territorial (PCT) qui faisait suite   un contrat ATENeE. Dans ce cadre, un poste de charg  de mission   temps complet  tait occup  par M.BIRLINGER Julien depuis 3 ans.

Depuis f vrier 2012, ce poste a  t  partag  avec la Maison de l'Emploi MQ (40% ETP) pour accompagner le plan d'actions MDE DD (filier  b timent d veloppement durable).

Pour le renouvellement de cette mission il est propos  de recrer ce poste   temps non complet sur la base d'un temps de travail hebdomadaire de 21h/semaine soit 60% d'un temps complet.

Le financement par l'ADEME (30%) et par le FEDER (2012) et LEADER (2013-2014) de ce poste   80% est assur  jusqu'en fin 2014.

Mme DANTHEZ a tenu à remercier M.BIRLINGER pour son dynamisme et son professionnalisme dont il a fait preuve au sein du SM PMQ.

La délibération suivante a été adoptée (avec une abstention) :

Objet : Suppression d'un emploi permanent de chargé de mission "Energie – Climat"

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale

Le Président expose aux membres du Comité Syndical, que les missions confiées au chargé de mission "Energie – Climat" se termineront le 22 septembre 2012

Monsieur le Président indique que, conformément à la réglementation en vigueur, il serait donc nécessaire de supprimer l'emploi ci-dessus.

Les membres du Comité Syndical après en avoir délibéré, et sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire :

- **ADOpte** la suppression du poste de chargé de mission "Energie – Climat" à compter du 23 septembre 2012
- **LE CHARGE** de l'application des décisions prises

Objet : Création d'un emploi permanent de chargé de mission "Energie – Climat" à temps non complet

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical, qu'en raison des besoins de la collectivité, il conviendrait de créer un emploi permanent à temps non complet de Catégorie A de Chargé de mission "Energie – Climat" et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Monsieur le Président propose donc d'inscrire au tableau des emplois annexé au budget à compter du 1^{er} octobre 2012 :

Nombre d'emploi	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
1	Attaché : Chargé de mission Energie - Climat	21H

La nature des fonctions et/ou les besoins des services pré-cités, justifient l'engagement d'un agent non titulaire recruté par contrat conformément à l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

La rémunération de l'emploi sera calculée en référence à l'échelle indiciaire des attachés territoriaux.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical :

- **AUTORISENT** le Président à créer un emploi de Chargé de mission "Energie – Climat" à compter du 1^{er} octobre 2012 dans les conditions précitées
- **CHARGENT** le Président de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent non titulaire conformément à l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984
- **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours

× Création d'un emploi occasionnel de chargé de mission Inventaire

L'équipe inventaire connaît une réduction de son effectif liée à des temps partiels de droit soit une personne à 50%, une personne à 60%, une personne à 80% et une personne à temps plein. Il est donc proposé de faire appel à la création d'un emploi occasionnel pour répondre à ces besoins ponctuels.

La délibération suivante a été adoptée (avec une abstention) :

Objet : Création d'un poste de chargé de mission "Inventaire du Patrimoine" pour faire face à un besoin occasionnel

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical, qu'en raison des besoins (*afin de répondre à une surcharge de travail correspondant à un accroissement temporaire d'activité qui existe au service Inventaire*) de la collectivité il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Monsieur le Président propose d'inscrire au **Tableau des Emplois** annexé au budget du 03octobre 2012 au 31 décembre 2012.

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire
Du 03/10/12 au 31/12/12 (12 mois maximum sur 18 mois)	1	Attachés territoriaux	Chargé de mission "Inventaire du Patrimoine"	35h

La rémunération de l'agent non titulaire sera calculée sur la base de la grille indiciaire des attachés territoriaux.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **ACCEPTE** la proposition ci-dessus
- **CHARGE** le Président de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent et signer le contrat et les éventuels avenants
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours

× Création d'un poste de chargé de mission "Territoire et Circuits courts de proximité" : dans le cadre de l'appel à projet du Réseau Rural Régional Midi-Pyrénées "Territoire et gouvernance alimentaire"

Le PMQ a été retenu à l'appel à projet du Réseau Rural Régional Midi-Pyrénées « Territoire et gouvernance alimentaire », copiloté par la CR MP et la DRAAF MP.

Dans ce cadre il a été proposé de mettre en œuvre un plan d'actions présenté en comité syndical du 19/12/12 et du 26/03/12, pour lequel une ingénierie interne est prévue. Il est donc proposé de procéder à un recrutement d'un chargé de mission durant un an, financé à 80% par le FEADER+Etat+CR MP, pour accompagner la mise en œuvre du plan d'actions pour le développement des circuits de proximité en MQ, plus particulièrement en lien avec le débouché des cantines scolaires.

La délibération suivante a été adoptée (avec une abstention) :

Objet : Création d'un emploi permanent de chargé de mission "Circuits courts de proximité" à temps complet

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical, qu'en raison des besoins de la collectivité, il conviendrait de créer un emploi permanent à temps complet de Catégorie A de Chargé de mission "Circuits courts de proximité" et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Monsieur le Président propose donc d'inscrire au tableau des emplois annexé au budget à compter du 1^{er} septembre 2012 :

Nombre d'emploi	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
1	Attaché : Chargé de mission Circuits courts	35H

La nature des fonctions et/ou les besoins des services pré-cités, justifient l'engagement d'un agent non titulaire recruté par contrat conformément à l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

La rémunération de l'emploi sera calculée en référence à l'échelle indiciaire des attachés territoriaux.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical :

- **AUTORISENT** le Président à créer un emploi de Chargé de mission "Circuits courts de proximité" à compter du 1^{er} septembre 2012 dans les conditions précitées
- **CHARGENT** le Président de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent non titulaire conformément à l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984
- **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours

M.CAMBON Jean a souligné l'urgence de créer un signe de reconnaissance des producteurs du PMQ associé à une charte de qualité.

Il a demandé des volontaires pour suivre ce projet qui se sont spontanément manifestés, ce qui démontre l'intérêt et l'attente que suscite cette nouvelle thématique coordonnée par le SM PMQ :

Mme DARRIGAN ; Mme MARTIN ; M.BRAJON ; M.RAEVEN ; Mme LEVAVASSEUR ; M.DURAND ; M.MASSEGLIA

Un débat a suivi sur l'opportunité pour le territoire de créer une ou des structures collectives de transformation alimentaire en s'appuyant éventuellement sur un partenariat associant le secteur privé (producteur) et le secteur public (collectivités via les cantines...).

Un consensus s'est dégagé sur la nécessité d'organiser sur le PMQ le développement des CCP (circuits courts de proximité) pour rendre toutes les initiatives en la matière plus cohérentes et durables.

- ✗ Modification de la délibération n°2 du 07 juillet 2011 "Instauration d'un régime indemnitaire pour le personnel du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy"

Lors du comité syndical du 07 juillet 2011, a été actée une délibération générale sur le régime indemnitaire du personnel titulaire et non titulaire du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy. A l'occasion de l'instauration de la "prime d'intéressement à la performance collective des services" entrée en vigueur à compter du 05 mai 2012, il convient de compléter la délibération n°2 du 07 juillet 2011. **Il est important de préciser que cette nouvelle prime ne va pas impacter les dépenses du SM PMQ car elle va se substituer à une prime de fin d'année déjà existante.**

Par conséquent, cette délibération a été complétée avec le texte suivant :

2.1- Prime d'intéressement à la performance collective des services

Conformément aux dispositions des décrets n°2012-625 et n°2012-626, il est instauré une prime d'intéressement à la performance collective des services au profit des agents des services suivants et en fonction des modalités ci-dessous :

Filière	Grade	Montant maximal de la prime
Administrative	Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	300 €
Administrative	Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	300 €
Administrative	Rédacteur	300 €
Administrative	Attaché territorial	300 €
Technique	Technicien	300 €
Technique	Ingénieur	300 €

Le Président fixera les résultats à atteindre et les indicateurs retenus. Il constatera, en fin de période si les résultats fixés ont été atteints et fixera pour chaque service concerné le montant de la prime.

La prime sera servie en un seul versement

• POLITIQUES TERRITORIALES

1- CONVENTION TERRITORIALE (2008-2013)

- ✗ Maquette financière de la programmation 2011/2, validée en comité des financeurs du 20/01/12 puis en commissions permanentes du CG (16/04/12) et du CR MP (28/04/12) :

Voir en annexe du document d'appui en pages 25 à 29 le tableau de la programmation 2011/2

- ✗ Programmation 2012/1 présentée lors du CTCP du 22/06/12
- **24 opérations proposées** réparties sur 7 Mesures de la Convention territoriale

- **Un coût global d'opérations de 2 825 803 € HT (3 157 989TTC) , le montant le plus faible de la convention territoriale en cours (8 programmations), les effets de la crise financière actuelle, expliquant peut être cela.**
- **De nombreuses opérations inscrites pourront mobiliser le programme LEADER IV car elles répondent à la priorité ciblée « L'innovation sociale et environnementale, pour une attractivité durable en PMQ » : prochain Comité de programmation prévue le 06 juillet 2012.**

Remarques générales sur cette programmation 2012/1:

Elle est marquée par :

- Une poussée de projets culturels, en lien avec le schéma culturel (mesure 2) et de projets collectif agricoles en lien avec le développement des circuits courts de proximité (mesure 3.1)
- Un nombre important de projets à maîtrise d'ouvrage SM PMQ qui dénote une dynamique territoriale qui se poursuit (ingénierie mutualisée ; politique énergie-climat; ...) et qui s'élargit (Charte forestière ; circuits courts de proximité).
- l'absence de projets dit structurants, en matière de services aux personnes -Mesure 5 « Réaliser des équipements structurants pour le territoire-, contrairement à la programmation précédente ;
- La baisse (conjoncturelle ?) d'aménagement qualitatif de bourg s'inscrivant dans la dynamique de la charte paysagère du PMQ (voir Mesure 6.2)

La validation de cette nouvelle programmation de la Convention Territoriale par le CTCP va permettre de la présenter en Comité départemental des financeurs, puis aux instances délibérantes du CR MP (CP de septembre ?) et du CG (idem) afin de procéder à l'engagement des opérations.

Une autre programmation (2012/2) d'opérations pourra ainsi être proposée à l'automne 2012 pour être validée en fin 2012.

Voir en annexe du document d'appui en pages 30 à 32 le tableau de programmation 2012/1.

2- PROGRAMME LEADER MIDI-QUERCY (2007-2013)

✕ Information sur le comité de programmation de programmation du 06/07/12

Ce Comité de programmation a permis une avancée significative dans la programmation LEADER MQ puisque 21 nouveaux projets ont été proposés, dont 13 à engager et 8 en avis d'opportunité.

De fait on atteint un taux de programmation d'environ 61% de l'enveloppe LEADER dédiée au MQ, représentant 1 121 380 € de fonds européens pour un coût total de projet de 3 061 786 €

M.CAMBON Jean a tenu à rappeler qu'il y avait urgence à faire remonter les dépenses et les cofinancements acquis auprès du SM PMQ afin de justifier d'un avancement réel du programme LEADER MQ.

Ceci car d'ici la fin de l'année il risque d'y avoir une opportunité pour les GAL bien avancé de solliciter des crédits complémentaires.

- ✗ Délibérations modificatives sur le plan de financement LEADER pour l'opération "Valorisation Inventaire 2012" et sur le programme opérationnel du "Plan Climat Territorial 2012"

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

**Objet : Réalisation de l'inventaire du patrimoine du Pays Midi-Quercy année 2012-
Modification du plan de financement**

Monsieur le Président rappelle les termes de la délibération n°10 du 10 octobre 2011 concernant la demande de subvention pour la réalisation de l'inventaire du patrimoine du PMQ en 2012.

Monsieur le Président précise que le plan de financement proposé dans cette délibération a été légèrement modifié et qu'il convient donc de présenter un nouveau plan de financement mettant en exergue le plan de financement spécifique pour la demande LEADER ;

Le plan prévisionnel de financement pour l'année 2012 est donc le suivant :

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Salaires (3,8ETP)	135 500	Conseil Général	60 000
Frais déplacements	6 300	Conseil Régional	60 000
Matériel Informatique + documentation + Communication	2 500	Autofinancement Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy	15 150
Frais de structure (fournitures, petit matériel, fonctionnement)	5 700	Leader	14 850
TOTAL	150 000	TOTAL	150 000

Pour Leader, le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Salaires (0.7ETP)	25 000 €	Conseil Général 40%	12 000
Frais déplacements	1 348 €	Leader	14 850 €
Matériel Informatique + achat de fournitures	3 652 €	Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy	3 150 €
TOTAL	30 000 €	TOTAL	30 000

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé et sollicite les subventions mentionnées
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette opération.

M.MAFFRE Christian a souhaité avoir des précisions sur les financements de la mission inventaire et notamment leur durée afin d'être sûr que le territoire QRGA sera bien inventorié comme les autres. Il a souhaité une meilleure équité notamment sur le traitement des bourgs centre qui lui semble important en QRGA.

Il lui a été rappelé qu'une convention financière et technique avec le CR MP et le CG 82 fixe pour les années 2012-2014 une intervention stabilisée sur le modèle de l'année 2012. Toutefois la poursuite après 2014 ne semble pas assurée et a conduit à réviser la méthodologie d'inventaire afin d'être plus efficient et ainsi couvrir l'ensemble du territoire d'ici quelques années.

M.DARBOIS a précisé que les objectifs de valorisation de l'inventaire pour les documents d'urbanisme et le Pays d'Art et d'Histoire notamment seront toujours respectés.

M.CAMBON a indiqué que c'est la Région qui est compétente et donc il faut tenir compte de leur volonté qui est d'aller plus vite pour normalement terminer en 3 ans.

Toutefois il a précisé qu'il comprenait QRGA et que tout n'est pas faux dans les arguments avancés par les élus de QRGA.

Un prochain Comité de pilotage devrait prendre en compte ces attentes afin de dégager un consensus avec les partenaires financiers concernés.

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

**Objet : Financement du service « conseil en énergie partagé » pour l'année 2012-
modification du plan de financement**

Monsieur le Président rappelle les termes de la délibération n°8 du 19 décembre 2011 concernant la demande de subvention pour l'action "Conseil en énergie partagé" pour l'année 2012.

Monsieur le Président précise que le plan de financement proposé dans cette délibération a été modifié et qu'il convient donc de présenter un nouveau plan de financement.

Ancien plan de financement :

	Coût TTC de l'opération (salaire chargé + déplacements + formations + frais structure)	Aide LEADER (hors frais de structure)	Aide ADEME (30%)	Total aides publiques	Autofinancement
Conseiller expérimenté	48 706,72 €	16 478,44 €	14 612,01 €	31 090,45 €	17 616,26 €
Conseiller junior (10 mois)	37 784,45 €		11 335,33 €	11 335,33 €	26 449,11 €
Achat Matériel pour communes	6 000,00 €	2 640,00 €		2 640,00 €	3 360,00 €
	100%	21%	28%	49%	51%
TOTAL	92 491 €	19 118 €	25 947 €	45 066 €	47 425 €

Nouveau plan de financement :

	Coût TTC de l'opération (salaire chargé + déplacements + formations + frais structure)	Aide LEADER (hors frais de structure)	Aide ADEME (30%)	Total aides publiques	Autofinancement
Conseiller expérimenté	48 706,72 €	16 478,44 €	14 612,01 €	31 090,45 €	17 616,27 €
Conseiller junior (10 mois)	35 784,45 €		11 335,33 €	11 335,33 €	24 449,12 €
Achat Matériel pour communes	8 000,00 €	3 520,00 €		3 520,00 €	4 480,00 €
	100%	21%	28%	49%	51%
TOTAL	92 491,17 €	19 998,44 €	25 947,34 €	45 945,78 €	46 545,39 €

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** le projet présenté et son nouveau plan de financement
- **SOLLICITE** le montant des subventions auprès de l'ADEME et de l'Europe, énoncé dans le plan de financement
- **DONNE** pouvoir au Président de signer tout document concernant le financement du « Conseil en Energie Partagé » pour l'année 2012.

Objet : Convention Action pour le Développement Emploi et Compétences (ADEC) avec la DIRECCTE Midi-Pyrénées 2011/2012 : modification du plan de financement

Monsieur le Président rappelle les termes de la délibération N°3 du 07 juillet 2011 concernant la demande de subvention pour l'action « Convention Action pour le Développement Emploi et Compétences (ADEC) avec la DIRECCTE Midi-Pyrénées 2011/2012 ».

Monsieur le Président précise que le plan de financement proposé dans cette délibération a été modifié et qu'il convient donc de présenter un nouveau plan de financement, précisant notamment le plan de financement propre au dossier LEADER.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES (HT ou TTC)		RECETTES	
Dépenses internes		Etat - GPEC - T	11 440 €
48 jours d'intervention	14 880 €	Participation établissement (temps de mise à disposition + logistique d'accueil)	12 705 €
36 jours d'intervenants d'établissements	12 705 €		
Dépenses externes		Leader	9 040 €
prestataire(s) externe(s) :	8 000 €	Conseil Général 82	2 400 €
TOTAL	35 585 €	TOTAL	35 585 €

Le plan de financement prévisionnel pour LEADER est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL LEADER

DEPENSES HT		RECETTES	
Frais salariaux 32 jours	6 707.32 €	Etat - DIRRECTE	7 440 €
Frais de déplacement	432.68 €		
Frais divers de fonctionnement	300.00 €		
Intervenant externe	7 440.00 €	Leader	7 440 €
TOTAL	14 880 €	TOTAL	14 880 €

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé ainsi que le plan de financement pour le programme LEADER
- **SOLLICITE** auprès des financeurs présentés le montant de subvention énoncé dans le plan de financement
- **AUTORISE** son Président à signer tout acte ou document concernant cette action.

• AVANCEMENT DE CERTAINES THEMATIQUES COORDONNEES PAR LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY.

1 - URBANISME / PLANIFICATION (EMERGENCE SCOT MQ)

× Avancement de la préfiguration du SCOT rural en Pays Midi-Quercy

- Voir en annexe du document d'appui en pages 33 à 36 Note d'information concernant la préfiguration d'un SCOT rural en MQ : cette note présente l'avancement de la démarche (diagnostic et prospective) et les suites éventuelles à donner pour engager l'élaboration d'un SCOT.
- Voir en annexe du document d'appui en pages 37 à 58 « Extrait du power-point présenté lors du dernier Comité de suivi de la préfiguration d'un SCOT rural en MQ du 28/06/12 ».

Conformément à la démarche de préfiguration explicitée ci-dessus et aux échéances à venir pour engager une élaboration d'un SCOT en MQ il est proposé :

× Projet de Délibération sur le périmètre SCOT en Pays Midi-Quercy

Un débat riche a eu lieu avant le vote dont voici une synthèse :

- M.ALBERT a évoqué son inquiétude d'aboutir avec un SCOT MQ à une limitation démographique (et donc de droit à construire) pour certaines communes au bénéfice d'autres. Il cite l'exemple du SCOT Gaillacois où des petites

communes limitrophes du Quercy-Vert ne sont pas satisfaites de leur SCOT en particulier à cause des droits à construire trop limités.

De plus il a évoqué le blocage actuel de la révision du POS de Monclar de Q. en PLU en cours depuis 6 ans : en conclusion il est d'accord pour engager le SCOT MQ uniquement si au préalable le PLU de Monclar aura abouti.

- M.COLINET a rappelé que les 3 communes actuellement dans le SCOT de Montauban n'ont jamais délibéré pour y être et que cela leur a été imposées.
- M.MAFFRE a insisté sur l'échéance 2017 avec la règle de la constructibilité limitée qui va s'appliquer sur les territoires non dotés d'un SCOT. Il est donc important de l'anticiper afin de ne pas la subir.
- M.MASSEGLIA a rappelé que la CC QC a d'abord délibéré contre le projet de SCOT sans avoir pris connaissance du projet. Il s'est inquiété du peu d'élus présents lors des réunions d'information et d'échanges organisées dans le cadre de la préfiguration du SCOT MQ. IL a formulé 2 attentes vis-à-vis de cette démarche SCOT : une politique foncière à définir et quel coût pour élaborer le SCOT ;
- Pour conclure M.CAMBON Jean a indiqué qu'il avait la conviction que c'est dans l'intérêt général du PMQ de faire un SCOT, afin d'engager une démarche choisie là où on est certain que l'on nous imposera une démarche contrainte. Toutefois il n'est pas un « militant » du SCOT rural et il ne l'imposera pas si les communes et les EPCI ne comprennent pas que c'est une contrainte maîtrisée car on peut décider collectivement son contenu en cohérence avec l'ensemble de nos politiques antérieures coordonnées par le PMQ ;

La délibération suivante a été adoptée (avec 3 abstentions) :

Objet : Définition du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale

Un SCoT est un document d'urbanisme, un outil de conception, de mise en œuvre et de suivi d'une planification intercommunale. Il a pour objet de favoriser une évolution et une organisation cohérentes du territoire à long terme, dans le respect des objectifs du développement durable.

Rappel du contexte national

Monsieur le Président rappelle que des évolutions récentes sur le plan législatif et réglementaire vont influencer l'aménagement des espaces et le contenu des documents d'urbanisme, notamment :

- **les lois relatives au Grenelle de l'environnement** promulguées en août 2009 et en juillet 2010, et leurs décrets d'application, qui conduisent à une modification importante du Code de l'urbanisme ; une **généralisation des SCoT sur l'ensemble du territoire national est fortement encouragée**,
- **la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche**, promulguée en juillet 2010, qui inscrit l'agriculture et la forêt dans un environnement durable des territoires et vise entre autres à une réduction du rythme de la consommation des espaces agricoles.

Par ailleurs, Monsieur le Président rappelle que dans le cadre d'un **appel à projets national**, une subvention peut être accordée par l'Etat pour l'élaboration de **SCoT ruraux**.

Rappel du contexte régional, en Midi-Pyrénées

A l'échelle régionale, dans le cadre du Réseau Rural Régional Midi-Pyrénées, **un Appel à projets « Appui à l'émergence des SCoT ruraux » a été diffusé en 2011.**

Objectifs de cette démarche : « Favoriser dans les territoires ruraux l'émergence d'un projet stratégique de territoire à une échelle pertinente, préalable à l'élaboration ultérieure d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Il s'agit donc d'engager une dynamique territoriale dans une perspective de développement territorial durable, intégrant les finalités sociales, environnementales, économiques et culturelles (...) »

Rappel du contexte en Pays Midi-Quercy

Le Comité Syndical du Pays Midi-Quercy a approuvé le 10 octobre 2011, par délibération, le projet d'une « Préfiguration d'un SCoT rural » en Pays Midi-Quercy dans le cadre de l'appel à projets « Appui à l'émergence de SCoT ruraux ». Cette étude a débuté à la fin du mois de novembre 2011, pour une durée prévisionnelle de 12 mois. Le périmètre d'étude envisagé dans ce cadre est celui du Pays Midi-Quercy.

Monsieur le Président rappelle que le Pays Midi-Quercy est engagé dans une démarche de développement durable depuis une dizaine d'années. Cette démarche s'est traduite par l'élaboration d'une **Charte de Pays visant à favoriser un développement durable et, en application de celle-ci, par l'élaboration et l'animation** de plusieurs chartes, plans et études thématiques **établis à l'échelle du Pays** : charte paysagère, Plan Climat Energie Territorial, charte forestière, OPAH, schéma de développement culturel, PLIE, programme d'actions touristiques, inventaire du patrimoine bâti du Pays, programme européen LEADER+ puis LEADER, convention territoriale du Pays.

Les Communes du Pays Midi-Quercy partagent cette charte de Pays et participent à ces diverses démarches. Elles partagent des projets communs, ont des problématiques communes en matière de déplacements, de développement économique, de politique de l'habitat, de préservation et de mise en valeur des paysages et de l'environnement.

L'élaboration d'un SCoT s'inscrirait dans la continuité de la démarche de développement durable engagée en Pays Midi-Quercy. Un SCoT serait de nature à favoriser sur certains aspects l'application de plusieurs chartes et documents thématiques élaborés, renforcerait la cohérence entre diverses politiques publiques, permettrait de définir un projet, des orientations et des objectifs communs en les inscrivant dans un document d'urbanisme à l'échelle de plusieurs intercommunalités.

LE COMITE SYNDICAL,

VU les dispositions du Code de l'urbanisme, et notamment le titre II, chapitre II, du Livre I, relatif aux Schémas de Cohérence Territoriale,

VU la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains,

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement,

VU les statuts du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy en vigueur au jour de ce Comité,

CONSIDERANT :

- qu'à ce jour, sur un plan juridique, **les 46 Communes suivantes disposent de la compétence « Schéma de Cohérence Territoriale » :**

- Auty ; Caussade ; Cayrac ; Cayrieuch ; Labastide-de-Penne ; Lapenche ; Lavaurette ; Mirabel ; Molières ; Montalzat ; Monteils ; Montfermier ; Montpezat-de-Quercy ; Puylaroque ; Réalville ; Saint Cirq ; Saint Georges ; Saint Vincent ; Septfonds

Ces Communes adhèrent à la Communauté de Communes du Quercy Caussadais

- Castanet ; Cazals ; Caylus ; Espinas ; Féneyrols ; Ginals ; Lacapelle-Livron ; Laguépie ; Loze ; Mouillac ; Parisot ; Puylagarde ; Saint Projet ; Saint Antonin-Noble-Val ; Varen ; Verfeil ; Montrosier (département 81)

Ces Communes adhèrent à la Communauté de Communes du Quercy-Rouergue et des Gorges de l'Aveyron

- Bioule ; Bruniquel ; Montricoux ; Nègrepelisse ; Vaïssac

Ces Communes adhèrent à la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron

- Génébrières ; La Salvetat-Belmontet ; Monclar-de-Quercy ; Puygaillard-de-Quercy ; Verlhac-Tescou

Ces Communes adhèrent à la Communauté de Communes du Quercy Vert

- qu'à ce jour, sur un plan juridique, **les 3 Communes suivantes ont délégué la compétence « Schéma de Cohérence Territoriale » au Syndicat Mixte du SCoT de l'Agglomération de Montauban :**

- Albias ; Saint Etienne-de-Tulmont

Ces Communes adhèrent à la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron

- Léojac

Cette Commune adhère à la Communauté de Communes du Quercy Vert

- que **le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy est un Syndicat Mixte fermé constitué entre les établissements publics de coopération intercommunale suivants :**

- La Communauté de communes du Quercy Caussadais
- La Communauté de communes du Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron
- La Communauté de communes du Quercy Vert
- La Communauté de communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron

- que **les Communes listées ci-dessus partagent des enjeux communs de développement territorial,**

-que l'élaboration d'un SCoT sur ce territoire est fondamentale pour organiser et favoriser un développement cohérent de ce territoire,

Où l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à la majorité des membres présents :

- **D'AUTORISER** le Président du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy à solliciter chacune des Communes concernées par ce Syndicat Mixte afin que, par délibération, elle formule le vœu qu'il soit délimité sur le territoire du Pays Midi-Quercy un périmètre de SCOT ;
- **D'AUTORISER** le Président du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy à solliciter les 46 communes concernées détentrices de la compétence SCOT à délibérer en ce sens et en transmettre la demande au Préfet ;
- **D'AUTORISER** le Président du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy à solliciter les communes d'Albias, de Saint Etienne-de-Tulmont et de Léojac à exprimer un avis sur le projet de périmètre évoqué ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** le Président du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy à solliciter les Communautés de communes membres du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy à exprimer un avis sur le projet de périmètre évoqué ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** le Président du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy à recevoir une copie de la délibération qui sera prise et à la transmettre à M. le Préfet afin qu'il puisse engager la procédure conduisant à un arrêté de périmètre.

× Délibération pour le remboursement de frais liés à l'appel à manifestation d'intérêt d'ETD sur SCOT rural :

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Remboursement des frais de déplacement d'élus dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt « Elaboration de SCoT en milieu rural : préconisations de méthodes et d'outils adaptés ».

Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy a répondu, en juin 2012, à un appel à manifestation d'intérêt lancé par l'association ETD (centre de ressource du développement territorial), en collaboration avec le CERTU (Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques), sur le thème :

« **Elaboration de SCoT en milieu rural : préconisation de méthodes et d'outils adaptés** ».

L'objet de cette opération est d'analyser les impacts des **spécificités des espaces ruraux sur la planification spatiale, en particulier les Schémas de Cohérence Territoriale (ScoT)**.

10 territoires ont été retenus en France pour participer à cette démarche, dont le Pays Midi-Quercy. Dans le cadre de cette opération, 4 réunions de travail collectif à Paris sont prévues. Dans chaque territoire, un élu (minimum) et un technicien participeront à chaque réunion, celles-ci se dérouleront entre le mois de septembre 2012 et le courant de l'année 2013.

Monsieur le Président du Syndicat Mixte propose d'autoriser le remboursement des frais de déplacement (transport, restauration, hébergement, ...) des élus du Pays Midi-Quercy qui participeront aux réunions prévues dans le cadre de cette opération.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** le principe de remboursement de frais de déplacement d'élus du Pays Midi-Quercy qui participeront aux réunions prévues dans le cadre de cette opération
- **DIT** que les frais de remboursement seront remboursés sur la base des tarifs appliqués dans la fonction publique territoriale
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action.

2- PLAN CLIMAT TERRITORIAL

- ✗ Bilan sur l'expérimentation CEP Habitant réalisée dans le cadre d'un stage professionnel et sur l'étude "Pôle de compétences rénovation du bâti ancien" réalisée par 5 stagiaires de polytech Tours (comité de suivi le 12/07/12)

CEP habitant : voir en annexe du document d'appui en pages 60 à 66 « Bilan expérimentation CEP Habitant ».

Pôle de compétences : Présentation en séance par Julien BIRLINGER

Les artisans ont notamment plébiscité l'idée d'un site internet commun valorisant leur activité-savoir-faire et rendant plus lisible cette offre territoriale de qualité souvent recherchée par les nouveaux arrivants.

3- CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE/NATURA 2000

- ✗ Délibération modificative sur demande de subvention pour la mise en œuvre 2012 de la Charte forestière de territoire

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Délibération modificative sur plan de financement de la mise en œuvre de la Charte Forestière de Territoire du Pays Midi-Quercy en 2012

Monsieur le Président rappelle que le SMPMQ a délibéré le 8 février 2010 pour engager l'élaboration d'une Charte Forestière de Territoire du PMQ, dans le cadre du programme

global du Plan Climat Territorial du PMQ.

Un plan d'actions de la CFT a ensuite été élaboré durant l'année 2011

Ce Plan d'actions a été validé lors du Comité de Pilotage du 10/11/2011 à Bruniquel, et en Comité Syndical qui s'est tenu le 19/12/2011.

Il est proposé de délibérer sur une légère modification du Plan de financement :

Plan de financement proposé le 19/12/11 :

DEPENSES	RECETTES
1. Ingénierie interne : Volet Energie/climat 0.4 ETP+ frais structure= <u>17 200€</u>	Volet Energie/climat via le Plan Climat du PMQ (80% Preludde) = <u>13 760€</u>
2. - Ingénierie interne : Volet Animation et suivi de la CFT (0.45 ETP)= <u>15 750€</u>	Volet Animation interne et externe : - FEADER (341 A) à 50%= <u>11 020€</u> - CG 82 à 15% : <u>3 306€</u> - CR MP à 15% : <u>3 306€</u>
3. Prestations externes : Animation-communication : <u>6 290€</u>	Autofinancement (20%) : <u>7 848€</u>
Total dépenses : 39 240€	Total recettes : 39 240€

Nouveau plan de financement proposé :

DEPENSES	RECETTES
4. Ingénierie interne : Volet Energie/climat 0.4 ETP+ frais structure= <u>17 200€</u>	Volet Energie/climat via le Plan Climat du PMQ (80% Preludde) = <u>13 760€</u>
5. - Ingénierie interne : Volet Animation et suivi de la CFT (0.45 ETP+ frais structure)= <u>19364 €</u>	Volet Animation interne et externe : - FEADER (341 A) à 50% hors frais de structure = <u>11 041 €</u> - CG 82: <u>3 798 €</u> - CR MP: <u>2490 €</u>
6. Prestations externes : Animation-communication : <u>6 290€</u>	Autofinancement : <u>11 765 €</u>
Total dépenses : 42 854 €	Total recettes : 42 854 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement prévisionnel pour 2012
- **AUTORISE** le Président à signer tout document concernant cette action

× Natura 2000 : délibération pour l'animation des DOCOB en 2013

La délibération suivante est proposée :

Objet : Animation de deux Documents d'objectifs, sites Natura 2000 – Volet 2013 de l'animation

Rappel du contexte relatif à l'animation des DOCOB

Monsieur le Président rappelle que depuis 2008, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy est la

structure porteuse de l'animation des deux Documents d'objectifs liés aux zones spéciales de conservation suivantes : site « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère » ; site « Causse de Gaussou et sites proches ». Sa désignation en tant que structure porteuse a été reconduite pour une nouvelle période de trois ans (2012-2014).

Des conventions cadre pour la mise en application de chacun de ces Documents d'objectifs ont été passées entre le SMPMQ et la Préfecture de Tarn-et-Garonne en octobre 2008, pour une période de trois ans. S'achevant fin 2011, celles-ci ont été renouvelées en décembre 2011 pour une durée de trois ans.

Ces conventions précisent que la structure porteuse de l'animation s'engage à assurer les tâches administratives, techniques et financières afférentes à l'animation de chacun de ces DOCOB, conformément au cahier des charges type régional.

Ces conventions cadres autorisent la structure porteuse à faire appel à tout organisme tiers afin d'assurer tout ou partie des tâches administratives, techniques et financières relatives à l'animation de ces DOCOB.

Afin d'assurer la majeure partie de l'animation des ces Documents d'Objectifs, le SMPMQ a choisi, pour une période de deux ans (avril 2012 à mars 2013 et avril 2013 à mars 2014), un opérateur constitué de : l'ADASEA de Tarn-et-Garonne (mandataire), la Chambre d'Agriculture du Tarn, le CPIE Midi-Quercy, et le CREN Midi-Pyrénées.

L'équipe technique du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy contribue à l'animation de ces DOCOB en assurant notamment un suivi des actions réalisées par l'opérateur et en participant à certaines actions ; en réalisant certaines tâches administratives, financières et travaux d'édition.

Les conventions cadre passées avec la Préfecture précisent les modalités financières liées à l'animation de ces Documents d'objectifs. La structure porteuse bénéficie d'un accompagnement financier annuel, comportant le plan de financement prévisionnel suivant : 50 % de subvention de l'Union européenne (mesure 323-A du FEADER) ; 40 % de subvention du Ministère de l'Ecologie ; 10 % de participation financière du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.

Proposition pour l'animation des DOCOB

La mission d'animation des deux Documents d'objectifs des sites Natura 2000 est constituée de deux volets, le volet 2012 et le volet 2013.

Chacun des volets de la mission se compose d'une tranche ferme et d'une tranche conditionnelle à bons de commande.

Le montant global du volet 2013 de l'animation des DOCOB mentionné ci-dessous correspond au montant des prestations relatives à la tranche ferme et à la tranche conditionnelle. Les dépenses engagées sur le volet 2013 seront fonction des aides financières accordées pour l'animation des DOCOB.

Le programme prévisionnel d'animation pour le volet 2013 et le montant global des dépenses prévisionnelles correspondant, seront présentés lors de la réunion du Comité de pilotage commun de ces deux sites Natura 2000 prévue courant septembre 2012.

Les propositions suivantes sont donc établies sous réserve de l'avis favorable du Comité de Pilotage Natura 2000.

- 1. Le programme prévisionnel de l'animation des DOCOB volet 2013** est transmis aux membres du Comité Syndical
- 2. Pour le volet 2013, le plan de financement suivant prévisionnel est proposé :**

Animation des DOCOB des sites Natura 2000 « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère » et « Causses de Gaussou et sites proches »			
DEPENSES		RECETTES	
Prestations de service pour l'animation des DOCOB (intervention d'un opérateur)	30 000 € TTC dont 14 000 € TTC pour les prestations de la tranche ferme et 16 000 € TTC pour les prestations de la tranche conditionnelle	UE (50 %)	17 500 € TTC
		Etat (40%)	14 000 € TTC
		Autofinancement (10 %)	3 500 € TTC

Autres dépenses (frais de structure dont édition et impressions de documents, frais de personnel,...)	5 000 € TTC		
TOTAL DEPENSES	35 000 € TTC	TOTAL RECETTES	35 000 € TTC

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- **D'APPROUVER** le programme d'animation prévisionnel de l'animation de ces DOCOB pour le volet 2013
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel proposé pour le volet 2013
- **DE DEMANDER** les subventions correspondantes auprès de l'Etat et de l'Union européenne,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous actes et documents relatifs à l'animation de ces DOCOB

Voir en annexe du document d'appui en page 59 la programmation 2013 de Natura 2000.

4- TOURISME

× Délibération sur la demande de subvention pour le programme d'actions Tourisme 2012

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Délibération modificative sur le plan de financement pour la mise en œuvre du programme d'actions touristiques durables 2012

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy a délibéré le 26 mars 2012 sur la demande de subvention pour la mise en œuvre du programme d'actions touristiques durables.

Monsieur le Président précise que le plan de financement proposé dans la délibération n°10 du 26 mars 2012 a été modifié et qu'il convient donc de délibérer sur un nouveau plan de financement.

Le précédent plan de financement était le suivant :

Dépenses		Recettes	
Information/ accueil et conseil en séjour Actualisation, Impression, Fabrication Guides d'accueil hébergement et activités Guide des manifestations E-catalogue de destination (support web)	20 140.00€	Europe LEADER (35%)	11072,13 €
Promotion/ Communicat° Manifestation promotionnelle à Bordeaux	3 331.20 €	Conseil Régional Midi-Pyrénées (25% de 21740 €)	5 435,00 €
Adhésion Bistrots de Pays	510.00 €	Conseil Général de Tarn et Garonne (25% de 25 071 €)	6 267,80 €

Animation/ sensibilisation du réceptif Organisation des Ateliers thématiques tourisme durable Mise en place d'un centre de documentation sur le tourisme durable	8 100.00€	Autofinancement (29%)	9306,28 €
TOTAL DEPENSES	32 081.20 €	TOTAL RECETTES	32 081.20 €

Le nouveau plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Information/ accueil et conseil en séjour Actualisation, Impression, Fabrication Guides d'accueil hébergement et activités Guide des manifestations E-catalogue de destination (support web)	25 768 €	Europe LEADER (40%)	14 439 €
Promotion/ Communicat° Manifestation promotionnelle à Bordeaux	2 570 €	Conseil Régional Midi-Pyrénées (20% de 32 235 €)	6 447 €
Adhésion Bistrots de Pays	510 €	Conseil Général de Tarn et Garonne (20% de 34 805 €)	6 960 €
Animation/ sensibilisation du réceptif Organisation des Ateliers thématiques tourisme durable Mise en place d'un centre de documentation sur le tourisme durable	5 957 €	Autofinancement (20%)	6 959 €
TOTAL DEPENSES	34 805 €	TOTAL RECETTES	34 805 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement proposé
- **SOLLICITE** auprès des financeurs présentés le montant de subvention énoncé dans le nouveau plan de financement
- **AUTORISE** son Président à signer tout acte ou document concernant cette action

× Information sur le comité de pilotage "Etude structuration des OT-SI" du 06/07/12 : (voir en annexe le compte-rendu distribué en séance)

Suite au Comité de pilotage du 06/07/12 à Monteils, une information est donnée en séance par M.CAMBON Jean.

Il a notamment rappelé que suite à un Comité de pilotage à Réalville en janvier 2012, il avait été acté de poursuivre l'étude en privilégiant une organisation des OT-SI à l'échelle du Pays MQ. Il a donc été surpris par un courrier de M.MASSIP (et M.ALBERT) qui s'opposent à cette orientation alors qu'il était présent à la réunion de Réalville.

Plusieurs membres du comité syndical, présents lors du dernier Comité de pilotage du 06/07/12 ont pu exprimer leur point de vue sur cette étude remarquable qui nécessite encore des approfondissements sur :

- Maintien de la dynamique locale : quel devenir des associations
- Forme juridique, transfert de charges et de personnels, question budgétaires
- Organisation effective de l'OT de destination

Ces 3 points vont faire l'objet de groupes de travail spécifiques qui permettront de remettre un rapport complémentaire et ainsi le soumettre pour délibération définitive dans un prochain Comité syndicale.

De fait, M.CAMBON Jean propose pour l'instant un accord de principe sur la démarche en cours de réflexion d'un OT de destination « Midi-Quercy-Gorges de l'Aveyron ».

5- AGRICULTURE DURABLE

× Appel à projet "Territoire et gouvernance alimentaire" : délibération complémentaire sur le plan de financement global de l'opération

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Plan de financement dans le cadre de l'appel à projets régional "Territoire et gouvernance alimentaire"

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité syndical que par délibération n°12 du 26 mars 2012 il a été acté la candidature du Pays Midi-Quercy à l'appel à projet lancé dans le cadre du Réseau Rural Midi-Pyrénées intitulé "Territoire et gouvernance alimentaire".

Monsieur le Président dit que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy s'est positionné sur cet appel à projet en s'appuyant particulièrement sur le plan d'actions développement des circuits courts de proximité réalisé en 2011 et l'accompagnement ADEFPAT sur le projet de couveuse d'activité sur le maraîchage bio.

Monsieur le Président informe que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy a été sélectionné pour cet appel à projet en mai 2012 et qu'il convient donc de délibérer sur le plan de financement retenu pour cette action.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant

Dépenses		Recettes	
Ingénierie de projet interne	30 000 €		
- Poste de chargé de mission (12 mois à temps plein) : salaires + charges + frais de déplacements	30 000 €	UE (FEADER) : 40% sur le HT	14 800 €
Ingénierie Externe	7 000 €		
- Convention de prestation avec Bio 82	2 500 €	Conseil Régional Midi-Pyrénées (20%)	7 400 €
- Communication	2 500 €	Etat (20%)	7 400 €
- Convention de prestation avec CPIE MQ	2 000 €	Autofinancement (20%)	7 400 €
TOTAL DEPENSES	37 000 €	TOTAL RECETTES	37 000€

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé pour l'opération citée ci-dessus
- **SOLLICITE** auprès des financeurs les subventions présentées dans le nouveau plan de financement
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

× Délibération modificative sur le plan de financement de l'étude de faisabilité pour un espace test agricole en maraîchage bio

La délibération suivante est proposée :

Objet : Délibération modificative de la demande de subvention pour l'étude de faisabilité d'un espace test agricole en maraîchage biologique sur le Midi-Quercy

Monsieur le Président rappelle les termes de la délibération n°7 du 26 mars 2012 concernant la demande de subvention pour l'étude de faisabilité d'un espace test agricole en maraîchage biologique sur le Pays Midi-Quercy.

Monsieur le Président précise que le plan de financement proposé dans cette délibération a été modifié et qu'il convient donc de présenter un nouveau plan de financement.

L'ancien plan de financement est le suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Prestation intellectuelle	15 000 €	Leader	8 000 €
		CG 82 / CR MP	5 000 €
		Autofinancement	2 000 €
TOTAL	15 000 €	TOTAL	15 000 €

Le nouveau plan de financement est le suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Prestation intellectuelle	15 000 €	Leader	6 000 €
		FNADT	6 000 €
		Autofinancement	3 000 €
TOTAL	15 000 €	TOTAL	15 000 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement proposé pour l'opération « mise en œuvre du programme d'actions touristiques durables 2012 »
- **SOLLICITE** auprès des financeurs les subventions présentées dans le nouveau plan de financement
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

× Information sur l'opération "Ecophyto 2018" pilotée par la DRAAF Midi-Pyrénées

Le SM PMQ a été sollicité par la DRAAF MP pour s'engager dans une charte "Ecophyto 2018" : charte d'engagement pour l'action en commun du plan ECophyto 2018 en Midi-

Pyrénées, qui résulte d'une démarche de co-construction animée par la DRAAF et une équipe d'AgroParisTech, qui a déjà mobilisé plus de 300 acteurs en région depuis 18 mois. Le CDD (Conseil de développement) du PMQ s'est saisi de cette action et souhaite s'investir au côté du SM PMQ dans le suivi de cette démarche partenariale. Voir en annexe du document d'appui en pages 67 à 68 "extrait document sur la charte d'engagement".

6- EMPLOI FORMATION INSERTION

- ✗ ADEC Médico-social du Pays Midi-Quercy : information sur le comité de pilotage final du 04/07/12

Suite au Comité de pilotage final qui doit clôturer le dispositif actuel ADEC médico-social en MQ, une information est donnée en séance sur la suite éventuelle à donner à cette opération. Le dispositif ADEC est terminé. Toutefois certaines actions initiées seront reprises en partie dans le cadre de l'animation de la MDE MQ.

- ✗ MDE Midi-Quercy : information sur l'assemblée générale du 02/07/12

Il a notamment été évoqué la reconduction cette année de la manifestation « **METIER EMPLOI ET TERRITOIRE** » **le mercredi 26 septembre 2012.**

Voir en annexe du document d'appui en pages 69 à 77 « présentation activité de la MDE MQ à l'AG »

- ✗ PLIE MQ : abondement du FSE pour préfigurer un accompagnement de la clause sociale dans les marchés publics

La convention de subvention globale actuelle couvre la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012. Il est proposé de délibérer pour solliciter un avenant à cette convention en cours :

- Pour abonder le budget FSE 2012, afin notamment de mener une action de sensibilisation sur la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics
- Pour étendre la durée de la convention jusqu'au 31/12/2013 et solliciter les financements FSE pour réaliser les opérations du PLIE et en prévoir l'évaluation.

Afin d'assurer la continuité des opérations portées dans le cadre du Plan Local Insertion Emploi du Pays Midi-Quercy, le protocole d'accord en vigueur sera étendu avec l'accord des différents signataires (Etat, Conseil Général de Tarn et Garonne) jusqu'au 31/12/2013 et un avenant sera réalisé.

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Avenant à la convention de subvention globale actuelle du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012

Monsieur le Président précise que la convention de subvention globale actuelle du PLIE Midi-Quercy couvre la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012.

Monsieur le Président propose de solliciter un avenant à cette convention en cours :

- Pour abonder le budget FSE 2012, afin notamment de mener une action de sensibilisation

- sur la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics
- Pour étendre la durée de la convention jusqu'au 31/12/2013 et solliciter les financements FSE pour réaliser les opérations du PLIE et en prévoir l'évaluation.

Monsieur le Président dit qu'afin d'assurer la continuité des opérations portées dans le cadre du Plan Local Insertion Emploi du Pays Midi-Quercy, le protocole d'accord en vigueur sera étendu avec l'accord des différents signataires (Etat, Conseil Général de Tarn et Garonne) jusqu'au 31/12/2013 et un avenant sera réalisé.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** la proposition de son Président
- **AUTORISE** son Président à signer l'avenant à intervenir ainsi que tout document concernant cette action

× Demande de subvention pour l'assistance technique et l'animation du PLIE et la gestion des aides directes aux participants du PLIE 2010-20133

Par délibération n°4 du 08 février 2010 a été acté le principe qu'une tierce personne salariée du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, n'intervenant pas dans le service du PLIE, puisse assurer la signature des conventions PLIE dont la structure est bénéficiaire des subventions.

Monsieur le Président propose que le 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy soit délégataire de signature pour tous les actes portés par la Structure d'Animation et de Gestion du PLIE en tant que bénéficiaire de subvention, à la place d'un salarié du Pays Midi-Quercy.

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Signature des conventions du PLIE Midi-Quercy par le 1^{er} Vice- Président

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°4 du 08 février 2010 la chargée de mission du PLIE salariée du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy avait pouvoir pour signer les conventions PLIE dont la structure est le bénéficiaire.

Monsieur le Président propose qu'à l'avenir ce soit le 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy qui signe les conventions PLIE à la place de la chargée de mission PLIE.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** la proposition de son Président
- **DIT** que les prochaines conventions à intervenir seront signées par le 1^{er} Vice-Président
- **AUTORISE** le Président à signer tout document concernant cette action